

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
DU CANTON DE NEUCHÂTEL

*Assemblée générale au Château de Valangin
Salle des Chevaliers, samedi 16 mars 2002*

Une faible assemblée composée de vingt-trois personnes reçoit les souhaits de bienvenue du président Thierry Christ, qui suggère que les réunions concordantes de l'Institut neuchâteloise et du colloque J. Humbert Droz, organisées respectivement à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, ont contraint les membres des diverses sociétés à faire un choix, manifestement en défaveur de la SHAN...

Procès-verbal de l'assemblée du 17 mars 2001, rédigé par Estelle Fallet. Ledit procès-verbal est publié dans la *Revue historique neuchâteloise* N° 4 de décembre 2001 ; il ne suscite aucun commentaire parmi l'assemblée ; il est par conséquent approuvé.

Rapport du président. Thierry Christ ouvre son rapport en évoquant le décès de douze membres de la société: *B. Clerc, J.-J. de Pury, A. Ducommun-Ott, G. Gebrig, R. Huttenlocher, R. Joly, A.-M. Meylan, H. Montandon, D. Robert, M. Rüttimann, H. Suter, A.-Y. Vouga.* Une minute de silence est observée en leur mémoire.

Le président indique ensuite que, durant l'exercice écoulé, le comité s'est réuni à cinq reprises: ses réflexions et ses décisions ont porté sur des **questions administratives**, avec la révision du fichier des membres et la rationalisation des envois postaux. Ensuite, le comité a étudié un projet de **bulletin** interne propre à diffuser des informations relatives à tout ce qui concerne l'histoire en Pays neuchâtelois (sociétés, musées, conférences, expositions...), assorties de notes bibliographiques. Ce projet de bulletin, destiné uniquement à nos membres, est en suspens. Le président indique ensuite comment, en 2001, la Société générale suisse d'histoire s'est transformée en **Société suisse d'histoire**, dont la SHAN est membre collectif, à raison d'une cotisation de 108 francs pour l'abonnement à la *Revue suisse d'histoire*. Or, du fait que la SSH a adopté de nouveaux statuts et traite actuellement un projet de plate-forme informatique entre les sociétés suisses d'histoire, le comité a affiché un intérêt réservé, en raison du flou entretenu sur les coûts: la cotisation nouvelle de la SHAN doit s'élever, au prorata du nombre de membres, à un montant de l'ordre de 400 francs au moins. Une décision sur la participation de la SHAN au projet SSH sera prise courant 2002. On relève que, dans le domaine informatique également, la SHAN a vu naître des pages internet, communes avec celles de la *Revue historique neuchâteloise*: www.histoirene.ch. Le site, construit par Yves Froidevaux, a été très bien noté par une instance chargée d'évaluer les sites relatifs à l'histoire: on dénombre quelque soixante contacts journaliers, y compris

ceux provenant de moteurs de recherche. Enfin, le président mentionne un autre sujet traité par le comité: celui des **archives de la société**, déposées jusqu'à présent au Château de Valangin. Pour des raisons de place, de conservation et d'accessibilité publique, le comité a examiné la possibilité de les déposer dans une institution publique, en l'occurrence la BPUN, avec laquelle un accord est en passe d'être conclu. A cet égard, l'article 16 des statuts de la société précisant que «les archives de la société sont déposées au Château et Musée de Valangin» doit être modifié. Le président propose le libellé suivant, approuvé à l'unanimité: «*Article 16. Les archives de la société sont conservées au Château et Musée de Valangin. Le comité peut les déposer ou les donner à une institution publique sise dans le canton, si celle-ci présente de meilleures conditions d'accès et de traitement. Le dépôt ou le don doivent faire l'objet d'une convention ou d'un contrat écrit entre l'institution concernée et la société.*»

Rapport de la commission des animations. Le rapport de Caroline Neeser, responsable de la commission, est lu par Yves Froidevaux, qui fait d'abord le rappel des animations écoulées en 2001: en date du 17 mars, Assemblée générale à Valangin agrémentée par une conférence sur le thé, par Denis Braunschweig. En avril, le rallye des familles organisé à Môtiers a rassemblé quelque vingt-cinq personnes: la participation modeste appelle une réflexion sur les efforts de publicité à renouveler. Le 19 mai, la visite du Musée d'archéologie de Vallon, des églises de Carignan et de Ressedens, a retenu soixante personnes. En septembre, la projection de films organisée à Neuchâtel par le DAV a coïncidé avec l'attentat de New York et n'a attiré que dix personnes. Le 25 octobre, le Prix Bachelin d'Histoire a été remis à Estelle Fallet, pour ses travaux sur l'histoire de l'horlogerie, devant une assemblée composée d'une soixantaine de personnes. Le Prix F. Kunz récompensait le même soir trois auteurs de mémoires de licence: Anne-Laure Sans, Thomas Perret et Sébastien Vivas. La saison s'est terminée avec le colloque consacré aux expositions nationales, tenu au Club 44 de La Chaux-de-Fonds. En conclusion, le rapport souligne la participation variable des membres de la SHAN aux activités proposées par le comité.

Rapport de la commission des publications. Thomas Perret rappelle la publication du 1^{er} volume des *Cahiers d'histoire et d'archéologie neuchâteloise*, nouvelle collection de la SHAN initiée en 2000. Ce numéro, signé Thierry Christ et Sabine Riard, tiré à 400 exemplaires et consacré à l'histoire du statut des étrangers dans le canton de Neuchâtel entre 1750 et 1914, n'est pas épuisé. En 2001, la commission s'est remise à la tâche, en s'attelant à l'édition d'une étude réalisée par M. Christophe Stawarz, intitulée: *La paix à l'épreuve, La Chaux-de-Fonds 1880-1914. Une cité horlogère au cœur du pacifisme international*. Ce texte est une version du mémoire de licence qui avait permis à son auteur de recevoir en 1999 le prix F. Kunz. Coédité avec Gilles Attinger, l'ouvrage sortira de presse en avril 2002; il a bénéficié du soutien de l'Etat de Neuchâtel, des villes de La

Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, de la Loterie romande, du Fonds Butticaz de la Société d'histoire de la Suisse romande et de la Fondation Neuchâteloise Assurances du 125^e anniversaire, qui sont chaleureusement remerciés. Outre la promotion du 2^e cahier, la commission s'attache au choix du sujet du prochain volume, afin d'assurer le rythme bisannuel des publications. Enfin, elle mènera une réflexion sur la façon dont elle peut réduire ses coûts de publication : dans ce sens, elle envisage une collaboration éventuelle avec l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel.

Rapport de la commission des colloques. La commission des colloques, animée notamment par Dominique Quadroni, a organisé le 5^e colloque de la SHAN le 3 novembre 2001. En phase avec l'actualité, le colloque proposait d'aborder certains aspects des expositions nationales, des « origines » (1883) à nos jours, sous le titre *Quand la Suisse s'expose*. La manifestation a bénéficié du soutien financier de l'Etat de Neuchâtel et de la Banque Bonhôte & C^{ie} S.A. et s'est tenue pour la première fois à La Chaux-de-Fonds, au Club 44. Elle a enregistré une participation plus faible qu'à l'accoutumée (quinze à vingt personnes), imputée partiellement à la collision de date avec le *dies academicus*, au fait de la décentralisation du colloque hors de Neuchâtel, ou à d'autres facteurs qu'il conviendra d'analyser. En revanche, les conférences ont bénéficié d'une excellente couverture médiatique (TJ soir, RTN, *L'Express* et *L'Impartial*). Les contributions très intéressantes et variées seront publiées dans le premier numéro de la RHN 2002. Le prochain colloque, agendé à l'automne 2003, sera consacré à l'histoire de la protection des monuments à Neuchâtel, à l'occasion du centenaire de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 1903, de la loi neuchâteloise s'y rapportant. Coorganisé par la SHAN, le service cantonal de la protection des monuments et des sites et l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, le colloque aura une dimension historique régionale (Neuchâtel, Suisse romande, France voisine) et une dimension prospective (interrogations sur l'avenir de la protection des monuments).

Rapport de la commission des prix Kunz et Bachelin. En 2001, les prix Bachelin et Kunz ont été décernés lors d'une même soirée, le 29 octobre : Estelle Fallet, Anne-Laure Sans, Thomas Perret et Sébastien Vivas se sont présentés devant une belle assemblée, de sorte que la commission des prix a décidé de renouveler la formule, en fixant la prochaine cérémonie au 24 octobre 2002. Le Prix Bachelin sera alors décerné à un artiste.

Sur la suggestion de Christine Rodeschini, responsable de la commission, le public est invité à se prononcer sur des adaptations apportées au règlement du Prix Bachelin : en effet, la formulation du règlement, dicté par le testament du 28 janvier 1937 de Rose-Alsa Schuler, nièce d'A. Bachelin, pose plusieurs problèmes quant à la définition du mot « peintre ». La commission propose que soit remplacé « Prix de peinture » par « Prix de beaux-arts », de manière à se conformer aux tendances actuelles de l'art, et à laisser la possibilité au jury de

prendre en compte la photographie, la sculpture ou les techniques mixtes... En réponse à une question, Ch. Rodeschini précise que le règlement ne concernera que les arts de l'espace et non les arts du temps (musique, cinéma, danse...). En soulignant que le prix est destiné à encourager la relève artistique en général, la commission a souhaité supprimer la limite d'âge du récipiendaire fixée à moins de 40 ans: ce point a soulevé des oppositions motivées dans l'assemblée. Néanmoins, après avoir passé en revue lesdites adaptations proposées, l'assemblée adopte à sa majorité le nouveau règlement du Prix Bachelin. Le président, en remerciant la commission pour son travail, relève que la question figurait à l'ordre du jour du comité depuis une dizaine d'années.

Rapport de la commission du Château et Musée de Valangin. Françoise Bonnet Borel commence son rapport en indiquant les changements intervenus au sein du personnel bénévole occupé au musée, suite au départ d'une personne attachée au domaine des dentelles, qui a entraîné, de manière indirecte, d'autres départs. Une nouvelle équipe de bénévoles a été formée partiellement, grâce notamment à l'initiative de M^{me} Denise de Montmollin, qui est vivement remerciée. Un appel est lancé à tous ceux qu'une activité bénévole intéresserait. Quant au personnel salarié, il comprend une stagiaire, deux étudiantes, qui travaillent à l'informatisation des inventaires d'objets et M. et M^{me} Sandoz, concierge et gardienne du musée, qui sont vivement remerciés pour leurs compétences. Ils ont eu le plaisir d'accueillir 6221 visiteurs, de sorte que le bilan des entrées et des ventes à la boutique sont similaires à celui de 2000. F. Bonnet Borel détaille ensuite le travail qu'elle a effectué et dirigé au cœur du musée, en équilibrant les tâches de conservation avec celles des animations. On note, concernant les activités de restauration, que la collaboration appréciable d'un atelier de chômeurs s'achèvera courant juin 2002. Gestion des achats et des dons, entretien du bâtiment, démonstrations des dentellières et concerts ont entouré les expositions consacrées à la Seigneurie de Valangin au Moyen Age, organisée en marge des manifestations commémoratives de la destruction de la Bonneville et aux marionnettes du Home de l'Ermitage, vendues au profit de Médecins du monde. A travers visites guidées et relations dans la presse régionale, le rayonnement du musée a été assuré avec bénéfice. La conservatrice adresse ses chaleureux remerciements à tous ceux qui ont contribué à celui-ci: donateurs, journalistes, dentellières, institutions de l'Etat (SPMS, Intendance des bâtiments...) et autres sponsors ponctuels (Loterie romande...). En conclusion, elle indique que si le statut financier de la conservatrice est devenu acceptable pour un travail qui se situe entre un tiers et un mi-temps, le chapitre des finances globales du musée reste fragile. «*Ce sont donc les réserves du musée qui s'amenuisent, à la grande inquiétude de notre trésorière M^{me} Lesch*», laquelle est remerciée pour son appui.

Donateurs 2001: Violaine André, Emma Andrié, Lilo Bachmann, France Baretta, Jacques-Ernest Baumann, Claudine Beck, Jane-Lise Bendit, Moussia

Berger, Ingrid Bidlingmeyer, Geneviève Bourquin, Jacques Bovet, André Brunner, Claire Chollet-de Rougemont, M. Courvoisier, François de Montmollin, G. Demarta, Simone Flury-Gentil, M. Furst, Geneviève Jeanneret, Claire-Lise Keusch, Catherine Landry, Sylvie Martinez, Anne-Marie Horisberger, Huguette Pellaton, Nicole Perrier, Edouard Pillonel, Marie-Gilberte Robert, Henriette Robert-Primault, Anne-Charlotte Sahli, Simone Sahli, Marie-Rose Schmidt, Madeleine Sieber, André Vessaz, Henri Vuarraz, M^{me} Vuillomenet.

Rapport de la commission des finances. Graziella Lesch commente les documents remis à l'assemblée: elle relève que les comptes 2001 ne se distinguent par aucun fait remarquable, si ce n'est la moins-value importante qui a grevé les placements effectués auprès de la Banque Bonhôte. Elle indique qu'une réflexion s'initie au sein du comité pour étudier les nouvelles options à prendre pour garantir les capitaux de la société, dans les réserves de laquelle il a été nécessaire de puiser. L'année 2001 se solde par un double déficit: au niveau du musée (env. 15 000 francs) et à celui de la Société elle-même (env. fr. 17 000 francs).

Approbation des comptes. Fixation de la cotisation et approbation du budget. Le rapport des vérificateurs de comptes est présenté par Alexandre Renaud, qui commente la baisse du rendement du portefeuille et plaide pour que le comité envisage de nouvelles manières d'investir. Il relève aussi la contribution importante de l'Etat de Neuchâtel ainsi que l'importance de la vente des ouvrages publiés par la SHAN, comme source de revenus non négligeables. L'assemblée ayant approuvé les comptes et donné décharge à M^{me} G. Lesch, elle approuve aussi le budget et suit la proposition du comité de maintenir les taux actuels des cotisations.

Nomination des vérificateurs de comptes et d'un suppléant: Alexandre Renaud, Jean-François Henrioud et Natacha Aubert acceptent de renouveler leur mandat; tous trois sont remerciés pour leur disponibilité.

Composition du comité. L'année 2001 enregistre les départs de Dominique Quadroni, Marie-Jeanne Cernuschi, Sylvia Robert, Nicolas Guillaume-Gentil et Antoine Glaenger. Michel Fior, assistant en Histoire contemporaine à l'Université de Neuchâtel, est nommé par acclamation. Un appel sera diffusé pour compléter l'effectif du comité, à propos duquel les statuts prévoient un minimum de treize membres; le comité souhaite pouvoir s'associer des personnes n'évoluant pas exclusivement dans le cercle universitaire et accueillera avec intérêt toute candidature. L'assemblée entérine la composition du comité:

Bureau: Thierry Christ, *président*
 Caroline Neeser, *vice-présidente et responsable des animations*
 Graziella Lesch, *trésorière*
 Françoise Bonnet Borel, *conservatrice du Musée de Valangin*
 Estelle Fallet, *responsable des procès-verbaux*

Membres: Christine Rodeschini (*responsable des prix Kunz et Bachelin*),
 Thomas Perret (*responsable des publications*),
 Myriam Perriard-Volorio,
 Yves Froidevaux (*responsable des colloques*),
 Jacques Bujard,
 Jean-Daniel Morerod,
 Michel Fior.

Réception des nouveaux membres. Le bilan 2001 fait état de trente-sept admissions, douze décès et dix-huit démissions. Les nouveaux membres sont admis par acclamation:

Administration communale des Geneveys-sur-Coffrance, Association régionale du Val-de-Ruz, Musée des Moulins souterrains du Col-des-Roches, Philippe Babando, Nicolas Barré, Edgar Béguin, Marc Bloch, Alain Cortat, Liliane Compodonico, Claude Cherpillod, Olivier Cochard, Vincent Codoni, Georges Coulin, Ariel Decrauzat, Roland Delémont, Céline Favre-Bulle, Patricia et Othmar Gasser, Jean-Patrice Hofner, Harry-Max Hubert, Alfred Huguenin-Zryd, Claude Jacot, André Jeanneret, Chantal Lafontant Vallotton, Pierre-Olivier Léchet, Catherine Lehmann-Jomini, Alain Maeder, Luc Meylan, Thomas Perret, Jacques Rosselet, Anne-Laure Sans, Marc Schaer, Lucine Taboubi, Laurent Tissot, Sébastian Vivas, Alain Vuitel, René Walther, Philippe Zimmerli.

Membres vétérans. MM. Jean Guinand, à Neuchâtel et François Matthey, à Buttes, voient leur fidélité récompensée par l'exemption de leurs cotisations.

Divers. Néant.

Estelle FALLET

| <i>Budget 2002</i> | |
|--|-----------------|
| <i>Dépenses</i> | Fr. |
| Publications | 28.300.— |
| Animations | 3.500.— |
| Colloques | 0.— |
| Cotisations et abonnements | 100.— |
| Imprimés, frais administratifs | 4.500.— |
| Affranchissements, taxes | 4.900.— |
| Assemblée générale | 2.500.— |
| Frais divers | 550.— |
| Subvention Fonds des publications | 500.— |
| (répartition selon l'article 19 des statuts) | |
| Subvention Château | |
| <i>Recettes</i> | |
| | Fr. |
| Recettes ventes publications | 4.500.— |
| Prélèvement Fonds des publications | 18.800.— |
| Cotisations | 20.500.— |
| Intérêts | 1.050.— |
| | <u>48.850.—</u> |
| | <u>48.850.—</u> |

Compte de pertes et profits au 31 décembre 2001

| | <i>Charges</i> | <i>Budget</i> |
|---|----------------|---------------|
| | Fr. | Fr. |
| Animations | 3.745,30 | 3.000.— |
| Colloques | 2.008,60 | 3.950.— |
| Fête d'été, assemblée générale | 1.267,90 | 2.500.— |
| Cotisations | 108.— | 100.— |
| Administration, imprimés | 4.793.— | 4.500.— |
| Compl. salaire conservatrice | 0.— | 1.500.— |
| Affranchissements, taxes, frais | 3.492,90 | 4.900.— |
| Frais divers | 323,60 | 550.— |
| Publications | 0.— | 25.000.— |

| | <i>Budget</i> | <i>Profits</i> |
|--|------------------|------------------|
| | Fr. | Fr. |
| Subventions et vente publications | 20.000.— | 0.— |
| Prélèvement Fonds des publications | 5.000.— | 0.— |
| Cotisations ord. et couples | 20.500.— | 25.005.— |
| Produits actifs | 1.000.— | - 26.545,35 |
| Subventions SHAN pour Château | | 0.— |
| Perte en diminution du capital | | 17.279,65 |
| | <u>15.739,30</u> | <u>15.739,30</u> |

Bilan au 31 décembre 2001

| <i>Actifs</i> | <i>Actifs</i> | <i>Passifs</i> |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| Caisse | 0.— | |
| CCP 20-1247-9 | 25.906,55 | |
| CCP 20-7769-4 | 5.066,55 | |
| BCN SHAN | 43.637,25 | |
| BCN Château | 5.655,20 | |
| BCN titres | 0.— | |
| B. Bonhôte c/c | 3.509,15 | |
| B. Bonhôte plac. | 177.053,70 | |
| Impôts anticipés | 2.193,55 | |
| Actifs transitoires | 5.811,30 | |
| <i>Passifs</i> | | |
| Passifs transitoires | | 15.704,15 |
| Fonds Auguste Bachelin | | 15.898.— |
| Fonds Antoine Borel | | 10.000.— |
| Fonds Jaquet-Droz | | 10.570.— |
| Fonds Fritz Kunz | | 9.945.— |
| Fonds des publications | | 113.591,75 |
| Réserve Château | | 36.370,35 |
| Réserve concerts | | 0.— |
| Réserve restaurations | | 20.339,80 |
| Réserve expositions | | 0.— |
| Réserve Musée | | 16.519,05 |
| Réserve colloques | | 5.790.— |
| Capital | | 14.555,15 |
| | <u>268.833,25</u> | <u>268.833,25</u> |

Antoine GLAENZER

**Les cinq sens et l'amour au Moyen Age:
la tenture de *La Dame à la Licorne***

Antoine Glaenzer, ancien membre du comité de la SHAN, médiéviste auteur d'un mémoire de licence sur *Les catelles en relief du XIV^e siècle et la maison de la rue Saint-Martin 15-17 à Cressier* (1996), collabore actuellement à l'«Inventaire des voies suisses» pour le territoire de l'Ancien Evêché de Bâle. Il présente un bel exposé illustré touchant à l'histoire des mentalités et découlant des domaines de la littérature et de l'iconologie médiévales. Les interprétations touchant la tapisserie de *La Dame à la Licorne* (vers 1490), conservée au Musée de Cluny, sont multiples; elles débutent avec les écrits de Prosper Mérimée, auquel revient en 1841 le mérite de la sauvegarde de cette série de six tentures. L'orateur présente celle-ci et passe en revue les principales interprétations qu'elle a suscitées; il fait état de la longue tradition iconologique dont elle est issue et qu'elle perpétue, jusqu'à l'œuvre de Verena Zoller, exécutée en 1554 et conservée au couvent de Sarnen (OW). A. Glaenzer présente aussi une grille de lecture personnelle de l'ouvrage allégorique, qu'il appuie sur la lecture de Richard de Fournival (1250): grâce aux textes du poète, A. Glaenzer remet en ordre la succession des sujets – les cinq sens – et étaye l'argumentation de sa démarche avec de nombreux détails, bien que «les sens font perdre le sens...». Sa lecture débute avec le sujet de l'ouïe et se détache progressivement de l'animalité, pour tendre à un sixième sens plus élevé, interne, celui du libre arbitre (objet d'une controverse célèbre entre Erasme et Luther). L'ensemble des tapisseries fait appel à des références culturelles vastes, doublées de connaissances techniques aussi importantes. Son commanditaire lyonnais, Jean Le Viste, fait démonstration de sa puissance et célèbre la dame qu'il a aimée. En proposant un ordre de lecture précis, A. Glaenzer n'innove pas dans la démarche iconologique proprement dite, mais propose un abord inédit, par le biais de la connaissance des bestiaires et des œuvres poétiques médiévaux. Les nombreuses questions qui naissent aujourd'hui de la contemplation de la tapisserie de *La Dame à la Licorne* mettent en évidence notre perplexité face à des mises en scène érudites dont les détours ont été familiers à d'aucun, il y a plusieurs siècles de cela.

Estelle FALLET